



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

3313045 NOVA SCOTIA COMPANY

Nom du produit: FROTH-PAK™ 1.75 Polyol 12.0 HC
Polyurethane Foam Sysystem GUN Can

Date de création: 02/25/2025

Date d'impression: 02/10/2026

3313045 NOVA SCOTIA COMPANY vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

1. IDENTIFICATION

Nom du produit: FROTH-PAK™ 1.75 Polyol 12.0 HC Polyurethane Foam Sysystem GUN Can

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées: Pour utilisation industrielle. Ingrédients pour la fabrication des uréthannes. Nous vous recommandons d'utiliser ce produit en conformité avec les usages énumérés. Si vous comptez utiliser ce produit à d'autres fins que celles désignées, veuillez appeler votre contact du service commercial ou du service technique.

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

3313045 NOVA SCOTIA COMPANY
6925 Century Avenue, Suite 700
MISSISSAUGA ON L5N 7K2
CANADA

Information aux clients: 833-338-7668
SDSQuestion-NA@dupont.com

NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Contact d'urgence 24h/24: +1 800-424-9300

Contact local en cas d'urgence: +1 800-424-9300

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification dangereuse

Ce produit est dangereux selon les critères du Règlement sur les produits dangereux (HPR) comme implanté sous le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS 2015).

Aérosols - Catégorie 1

Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Oral(e)

Irritation cutanée - Catégorie 2

Lésions oculaires graves - Catégorie 1

Sensibilisation cutanée - Sous-catégorie 1A

Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: **DANGER!**

Dangers

Aérosol extrêmement inflammable.
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Nocif en cas d'ingestion.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence

Prévention

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Éviter de respirer les brouillards.
Se laver la peau soigneusement après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
Rincer la bouche.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

ENTREPOSAGE

Garder sous clef.

Elimination

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Les valeurs listées ci-dessous représentent le pourcentage des substances de toxicity inconnue. Le pourcentage suivant de mélange est constitué de composant(s) ayant une toxicité aiguë inconnue en cas d'administration orale : 16.23 %

Le pourcentage suivant de mélange est constitué de composant(s) ayant une toxicité aiguë inconnue en cas de contact avec la peau : 16.23 %

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est un mélange.

Composant	Numéro de registre CAS	Concentration (p/p)
Tris(1-chloro-2-propyl) phosphate	13674-84-5	>= 30.0 - < 50.0 %
Ether méthylique	115-10-6	>= 10.0 - < 20.0 %
Propane	74-98-6	>= 10.0 - < 20.0 %
2,2'-oxydiéthanol diéthylène glycol	111-46-6	>= 5.0 - < 10.0 %
Phosphate de triéthyle	78-40-0	>= 1.0 - < 5.0 %
2-Éthylhexanoate de potassium	3164-85-0	>= 1.0 - < 5.0 %
N,N,N',N",N""-Pentaméthylènetriamine	3855-32-1	>= 1.0 - < 5.0 %
bis(dodécylthio)diméthylstannane	51287-84-4	>= 0.1 - < 1.0 %

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux:

S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques. Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures).

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. En cas de bouche à bouche utiliser une protection pour secouriste (insufflateur, etc). Si la respiration est difficile, une personne qualifiée devrait administrer de l'oxygène. Appeler un médecin ou transporter vers un centre médical.

Contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Appeler un médecin et/ou transporter d'urgence la personne à l'hôpital.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins: Tenter de maîtriser les crises en administrant par voie intraveineuse de 5 à 10 mg de diazépam (pour un adulte) pendant 2 à 3 minutes. Répéter à toutes les 5 à 10 minutes au besoin. Surveiller de près en cas d'hypotension, de dépression respiratoire et de nécessité d'intubation. Si les crises persistent après 30 mg, envisager un deuxième agent. Si les crises persistent ou se reproduisent, administrer par voie intraveineuse de 600 à 1200 mg de phénobarbital (pour un adulte) dilué dans 60 ml de solution saline à 0,9 % à raison de 25-50 mg/minute. Évaluer l'hypoxie, la dysrythmie, les troubles électrolytiques, l'hypoglycémie (traiter les adultes avec 100 mg de dextrose par intraveineuse). Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Une exposition peut intensifier l'irritabilité du myocarde. Ne pas administrer de médicaments sympathomimétiques tels que l'épinéphrine à moins de nécessité absolue. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Il est préférable d'utiliser des mousse antialcool (de type A.T.C). Les mousse synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousse à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Peut propager le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Fluorure d'hydrogène. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption. L'agent gonflant se vaporise rapidement à température ambiante.

Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants

exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Retirer immédiatement tout le personnel au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration du réservoir. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manœuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels.

Équipements de protection particuliers des pompiers: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Si l'équipement de protection n'est pas disponible ou non utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Garder le personnel hors des endroits clos ou mal ventilés. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Le produit déversé risque de provoquer des chutes. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Avant de pénétrer dans la zone, il faut suivre les procédures d'entrée dans les espaces clos. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Si possible, contenir le produit déversé. Absorber avec des matières telles que: Terre. Sable. Sciure de bois. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Nettoyer la zone du déversement avec de l'eau. Isoler l'endroit jusqu'à la dispersion du gaz. Appliquer des mousses pour supprimer les vapeurs jusqu'à ce que le déversement puisse être nettoyé. Rabattre et diluer les vapeurs avec un brouillard ou un jet d'eau. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Éviter le contact avec les yeux. Éviter de respirer les vapeurs. Laver soigneusement après manipulation. Conserver le récipient bien fermé. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Cette substance est de nature hygroscopique. Contenu sous pression. Ne pas perforer ni incinérer le contenant. Ne pas pénétrer dans les espaces confinés sans une ventilation adéquate. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle». Les déversements de matières organiques sur des fibres isolantes chaudes peuvent conduire à un abaissement des températures d'auto-inflammation provoquant éventuellement en une auto-combustion.

Conditions de stockage sûres: Stocker dans un endroit sec. Éviter l'exposition prolongée à la chaleur et à l'air. Protéger de l'humidité de l'air. L'agent gonflant peut migrer du produit et s'accumuler dans certaines situations d'entreposage. Des températures élevées peuvent provoquer une montée en pression dans les contenants fermés à cause de la libération d'agents gonflants.

Entreposer dans les matériaux suivants: Acier au carbone. Acier inoxydable. Polypropylène. Contenant doublé de polyéthylène. Téflon. Contenant à revêtement de verre. Aluminium. Contenant doublé de Plasite 3066. Contenant doublé de Plasite 3070. Acier inoxydable de type 316. Pour des informations plus précises, voir la Section 10 «Stabilité et réactivité»

Stabilité au stockage**Température d'entreposage:**

24 °C

Durée de stockage:

15 Mois

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Si des limites d'exposition existent, elles sont indiquées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, alors, aucune valeur n'est applicable.

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur
Ether méthylique	US WEEL	TWA	1,000 ppm
	CA BC OEL	TWA	1,000 ppm
Propane	ACGIH		Voir plus d'informations
	Information supplémentaire: Voir Annexe F : teneur minimale en oxygène; EX: Risque d'explosion : la substance est un gaz asphyxiant inflammable ou une valeur supérieure au seuil de concentration pouvant se rapprocher de la limite inférieure d'explosivité de 10 %.; asphyxia: Asphyxie; D: Asphyxiant simple ; voir la discussion sur la teneur minimale en oxygène trouvée dans la section « Définitions et Notations » après les tables NIC.		
	CA AB OEL	TWA	1,000 ppm
	CA QC OEL	VEMP	1,800 mg/m3 1,000 ppm
	CA BC OEL		Voir plus d'informations
	Information supplémentaire: Simple asphyxiant: Asphyxiant simple		
2,2'-oxydiéthanol diéthylène glycol	US WEEL	TWA	10 mg/m3
	DUPONT AEL	AEL * Vapeur	100 ppm
Phosphate de triéthyle	US WEEL	TWA	7.45 mg/m3
bis(dodécylthio)diméthylstan nane	ACGIH	TWA	0.1 mg/m3 , Etain
	Information supplémentaire: A4: Non répertorié comme carcinogène chez les humains; Skin: Danger de résorption cutanée		
	ACGIH	STEL	0.2 mg/m3 , Etain
	Information supplémentaire: A4: Non répertorié comme carcinogène chez les humains; Skin: Danger de résorption cutanée		
	CA AB OEL	TWA	0.1 mg/m3 , Etain
	Information supplémentaire: 1: La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte		
	CA AB OEL	STEL	0.2 mg/m3 , Etain
	Information supplémentaire: 1: La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte		
	CA QC OEL	VEMP	0.1 mg/m3 , Etain
	Information supplémentaire: P: Peau (percutanée)		
	CA QC OEL	VECD	0.2 mg/m3 , Etain

	Information supplémentaire: Peau (percutanée)		
	CA BC OEL	TWA	0.1 mg/m ³ , Etain
	Information supplémentaire: Skin: Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.		
	CA BC OEL	STEL	0.2 mg/m ³ , Etain
	Information supplémentaire: Skin: Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.		
	CA ON OEL	LMPT	0.1 mg/m ³ , Etain
	Information supplémentaire: Peau		

Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique: Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. A n'utiliser que dans des systèmes clos ou avec une ventilation d'extraction locale s'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables. Les systèmes d'échappement devraient être conçus de manière à déplacer l'air loin des sources de vapeurs ou d'aérosols ainsi que des gens qui travaillent à cet endroit. Possibilité de concentrations mortelles dans les endroits où la ventilation est insuffisante.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains: Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Polyéthylène chloré. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Alcool polyvinyle ("PVA"). Caoutchouc styrène/butadiène. Viton. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel ("latex"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Autre protection: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué. Lorsqu'une protection respiratoire est nécessaire, utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome à pression positive homologué, ou isolant à adduction d'air comprimé alimenté avec une source autonome auxiliaire. Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé. Dans les endroits clos ou mal ventilés, porter un appareil respiratoire autonome, ou un appareil à adduction d'air avec une source d'oxygène autonome auxiliaire; ces appareils doivent être homologués.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Etat physique

Aérosol contenant un gaz liquéfié

Couleur

Incolore à ambré

Odeur

Non déterminé

Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	Non applicable
Point/ intervalle de fusion	Non applicable
Point de congélation	Non applicable
Point d'ébullition (760 mmHg)	Aucune donnée d'essais disponible
Point d'éclair	Non mesurable
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Aérosol extrêmement inflammable. La formation de mélanges explosifs d'air et de poussières n'est pas escomptée.
Limite d'explosivité, inférieure	Données non disponibles
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Tension de vapeur	94 psig à 23 °C <i>Evalué(e)</i>
Densité de vapeur relative (air = 1)	Données non disponibles
Densité relative (eau = 1)	Données non disponibles
Hydrosolubilité	Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible
Température de décomposition	Donnée non disponible
Viscosité cinématique	Non applicable
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non
Poids moléculaire	Donnée non disponible

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Donnée non disponible

Stabilité chimique: Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Voir la Section 7 «Entreposage».

Possibilité de réactions dangereuses: Ne se produira pas d'elle-même.

Conditions à éviter: À des températures élevées, le produit peut s'oxyder. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé.

Matières incompatibles: Éviter tous contacts avec les oxydants. Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides forts. Bases fortes. Éviter les contacts non prévus avec les isocyanates. La réaction des polyols et des isocyanates peut générer de la chaleur.

Produits de décomposition dangereux: Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Dioxyde de carbone. Alcools. Éthers. Hydrocarbures. Halogénures d'hydrogène. Cétones. Fragments de polymère.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Pas de données d'essais disponibles. Voir les données des substances.

Toxicité aiguë par voie cutanée

Pas de données d'essais disponibles. Voir les données des substances.

Toxicité aiguë par inhalation

Pas de données d'essais disponibles. Voir les données des substances.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Pas de données d'essais disponibles. Voir les données des substances.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Pas de données d'essais disponibles. Voir les données des substances.

Sensibilisation

Pas de données d'essais disponibles. Voir les données des substances.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

Pas de données d'essais disponibles. Voir les données des substances.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Pas de données d'essais disponibles. Voir les données des substances.

Cancérogénicité

Pas de données d'essais disponibles. Voir les données des substances.

Tératogénicité

Pas de données d'essais disponibles. Voir les données des substances.

Toxicité pour la reproduction

Pas de données d'essais disponibles. Voir les données des substances.

Mutagénicité

Pas de données d'essais disponibles. Voir les données des substances.

Danger par aspiration

Pas de données d'essais disponibles. Voir les données des substances.

COMPOSES QUI INFLUENCENT LA TOXICOLOGIE:

Tris(1-chloro-2-propyl) phosphate

Toxicité aiguë par voie orale

DL50, Rat, 1,101 mg/kg OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50, Lapin, > 2,000 mg/kg OCDE ligne directrice 402

Toxicité aiguë par inhalation

On n'a pas pu déterminer une CL50/inhalation/4h/rat parce qu'aucune mortalité chez les rats n'a été observée pour la concentration maximum atteinte. CL50, Rat, 4 h, poussières/brouillard, > 5 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire légère et temporaire.

Sensibilisation

N'a pas révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Tératogénicité

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

Mutagénicité

Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Ether méthylique

Toxicité aiguë par voie orale

La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

Toxicité aiguë par voie cutanée

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Toxicité aiguë par inhalation

CL50, Rat, 4 h, gaz, 164000 ppm

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Le liquide peut provoquer des gelures en cas de contact avec la peau.

Une exposition prolongée et répétée peut provoquer un dégraissage de la peau conduisant à son dessèchement ou à une desquamation.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le liquide peut provoquer une gelure.

Sensibilisation

Aucune information pertinente n'a été trouvée.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune information pertinente n'a été trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Reins.

Foie.

Cancérogénicité

N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Tératogénicité

Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée trouvée.

Mutagénicité

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Danger par aspiration

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

Propane

Toxicité aiguë par voie orale

La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

Toxicité aiguë par voie cutanée

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Toxicité aiguë par inhalation

CL50, Rat, 4 h, gaz, > 200000 ppm

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible

Sensibilisation

Pour la sensibilisation cutanée.

Donnée non disponible

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Donnée non disponible

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Tératogénicité

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

Mutagénicité

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

2,2'-oxydiéthanol diéthylène glycol

Toxicité aiguë par voie orale

Chez les humains, l'ingestion devrait être modérément toxique même si la toxicité orale était faible lors d'essais sur des animaux. L'ingestion de quantités d'environ 65 ml pour le diéthylène glycol ou 100 ml pour l'éthylène glycol a entraîné la mort chez les humains. Peut provoquer des nausées et des vomissements. Peut provoquer un léger mal de ventre ou de la diarrhée. Une exposition excessive peut provoquer des effets sur le système nerveux central et le système cardio-respiratoire (acidose métabolique), ainsi qu'une insuffisance rénale. DL50, Rat, mâle, 19,600 mg/kg

Dose létale, Humain, adulte, 65 ml Estimation

Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50, Lapin, 13,330 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

CL50, Rat, 4 h, poussières/brouillard, > 4.6 mg/l La valeur CL50 est supérieure à la concentration maximale atteignable. Pas de mortalité à cette concentration.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un contact prolongé est essentiellement non irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire légère et temporaire.
Des lésions cornéennes sont peu probables.

Sensibilisation

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais chez les humains.
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

Cancérogénicité

Le diéthylène glycol a fait l'objet d'études de cancérogénicité sur des animaux et on ne considère pas qu'il constitue un risque de cancer pour l'humain.

Tératogénicité

Chez les animaux, des doses élevées de diéthylène glycol provoquant une toxicité maternelle ont provoqué des effets toxiques chez les foetus et certaines malformations congénitales. Dans d'autres études sur des animaux, les malformations congénitales ne se sont pas reproduites, même à des doses beaucoup plus élevées et ayant provoqué une grave toxicité maternelle.

Toxicité pour la reproduction

Dans des études sur des animaux, le diéthylène glycol n'a pas porté atteinte à la reproduction, sauf à des doses très élevées.

Mutagénicité

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Phosphate de triéthyle

Toxicité aiguë par voie orale

DL50, Rat, 1,131 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50, Cochon d'Inde, > 21,400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

CL50, Rat, 4 h, poussières/brouillard, > 2.35 mg/l Pas de mortalité à cette concentration.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire modérée.

Peut provoquer de légères lésions cornéennes.

Sensibilisation

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Le triéthylphosphate est considéré comme un inhibiteur faible de la cholinestérase

Une exposition excessive peut produire une inhibition de la cholinestérase de type organophosphate.

Les symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre: maux de tête, étourdissements, incoordination, secousses musculaires, tremblements, nausées, crampes abdominales, diarrhée, transpiration, rétrécissement des pupilles, vision trouble, salivation, larmoiement, serrement à la poitrine, miction excessive, convulsions.

Cancérogénicité

Aucune donnée trouvée.

Tératogénicité

Aucune donnée trouvée.

Toxicité pour la reproduction

Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.

Mutagénicité

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats principalement négatifs.

Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats principalement négatifs.

Danger par aspiration

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

2-Éthylhexanoate de potassium

Toxicité aiguë par voie orale

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires. CL50, Rat, 2,043 mg/kg OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires. DL50, Lapin, > 2,000 mg/kg OCDE ligne directrice 402

Toxicité aiguë par inhalation

On n'a pas pu déterminer une CL50/inhalation/4h/rat parce qu'aucune mortalité chez les rats n'a été observée pour la concentration maximum atteinte. CL0, Rat, 4 h, poussières/brouillard, > 0.11 mg/l OCDE ligne directrice 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un bref contact peut provoquer une grave irritation cutanée accompagnée de douleur et d'une rougeur locale.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une grave irritation accompagnée de lésions cornéennes qui peuvent entraîner une détérioration permanente de la vue, même la cécité. Possibilité de brûlures chimiques.

Sensibilisation

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Donnée non disponible

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Tératogénicité

A provoqué des malformations congénitales chez les animaux de laboratoire. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour la reproduction

Dans des études sur des animaux, s'est révélé une entrave à la fécondité. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Mutagénicité

Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

N,N,N',N',N'''-Pentaméthylènetriamine

Toxicité aiguë par voie orale

DL50, Rat, 1,598 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50, Rat, 569 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

La CL50 n'a pas été déterminée.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un bref contact peut provoquer de graves brûlures à la peau. Les symptômes peuvent comprendre de la douleur, une vive rougeur locale et des lésions aux tissus.

Les vapeurs peuvent brûler la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une grave irritation accompagnée de lésions cornéennes qui peuvent entraîner une détérioration permanente de la vue, même la cécité. Possibilité de brûlures chimiques.

Les vapeurs peuvent provoquer la sécrétion de larmes.

Les vapeurs d'amines peuvent provoquer une enflure de la cornée conduisant à des troubles visuels comme une vision floue ou bouillée. Les lumières vives peuvent sembler entourées de halos. Ces effets peuvent se manifester tardivement et généralement disparaître spontanément.

Les vapeurs peuvent provoquer une irritation aux yeux se traduisant par un léger malaise et une rougeur.

Sensibilisation

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

Cancérogénicité

Aucune donnée trouvée.

Tératogénicité

N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.

Mutagénicité

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

Danger par aspiration

Dans les cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions aux tissus ou aux poumons.

bis(dodécylothio)diméthylstannane

Toxicité aiguë par voie orale

Pour un ou des produits semblables: DL50, Rat, 1,150 mg/kg OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Toxicité aiguë par inhalation

La CL50 n'a pas été déterminée.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Essentiellement, un bref contact ne provoque pas d'irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Essentiellement non irritant pour les yeux.

Sensibilisation

A provoqué des réactions allergiques cutanées lors d'essais sur des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Aucune information pertinente n'a été trouvée.

Cancérogénicité

Aucune donnée trouvée.

Tératogénicité

Aucune information pertinente n'a été trouvée.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée trouvée.

Mutagénicité

Non mutagène dans le test d'Ames.

Danger par aspiration

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.

Toxicité

Tris(1-chloro-2-propyl) phosphate

Toxicité aiguë pour les poissons.

CL50, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), 96 h, 51 mg/l, OCDE ligne directrice 203

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h, 131 mg/l, OCDE Ligne directrice 202

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

CE50, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h, 82 mg/l, OCDE Ligne directrice 201

NOEC, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h, 42 mg/l, OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries

CE50, boue activée, Inhibition de la respiration, 3 h, 784 mg/l, Test OCDE 209

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

NOEC, Daphnia magna (Grande daphnie), 21 jr, 32 mg/l

Ether méthylique

Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aiguë, ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus sensibles soumises à des tests).

CL50, Poecilia reticulata (Guppie), Essai en semi-statique, 96 h, > 4,000 mg/l

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CL50, Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h, > 4,000 mg/l, OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les bactéries

EC10, Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida), > 1,600 mg/l

Propane

Toxicité aiguë pour les poissons.

Donnée non disponible

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

Donnée non disponible

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

Donnée non disponible

2,2'-oxydiéthanol diéthylène glycol

Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aiguë, ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus sensibles soumises à des tests).

CL50, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), Essai en dynamique, 96 h, 75,200 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Équivalente

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), 24 h, > 10,000 mg/l

Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

Selon les données provenant de composants similaires

CE50, Selenastrum capricornutum (algue verte), 96 h, 6,500 - 13,000 mg/l

Toxicité pour les bactéries

CE50, boue activée, 3 h, > 1,000 mg/l, Test OCDE 209

Toxicité chronique pour les poissons

Selon les données provenant de composants similaires

NOEC, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), 7 jr, 15,380 mg/l

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

NOEC, Daphnia magna (Grande daphnie), 21 jr, > 15,000 mg/l

Phosphate de triéthyle

Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aiguë, ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus sensibles soumises à des tests).

CL50, Leuciscus idus (lde mélanote), Essai en statique, 48 h, 2,140 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Équivalente

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, 48 h, 350 mg/l, OECD Ligne directrice 202 ou Équivalente

Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

CE50, Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h, Inhibition du taux de croissance, 900 mg/l, OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries

CE50, boue activée, Inhibition de la respiration, 30 min, > 2,985 mg/l, Test OCDE 209

2-Éthylhexanoate de potassium

Toxicité aiguë pour les poissons.

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

CL50, Oryzias latipes (Killifish rouge-orange), 96 h, > 100 mg/l, OCDE ligne directrice 203

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h, 85.4 mg/l

Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
CE50, *Desmodesmus subspicatus* (algues vertes), 96 h, 49.3 mg/l

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

NOEC, *Daphnia magna* (Grande daphnie), 21 jr, 25 mg/l

N,N,N',N",N'''-Pentaméthylénetriamine

Toxicité aiguë pour les poissons.

Peut faire monter le pH des systèmes aquatiques à plus de 10, ce qui risque d'être toxique pour les organismes aquatiques.

Sur le plan aigü, le produit est légèrement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 10 et 100 mg/L chez les espèces traitées les plus sensibles).

CL50, *Danio rerio* (poisson zèbre), 96 h, 92.5 mg/l, OCDE ligne directrice 203

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, *Daphnia magna* (Grande daphnie), 48 h, 35.4 mg/l, OCDE Ligne directrice 202

Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

CE50r, *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), 72 h, 34.99 mg/l, OCDE Ligne directrice 201

NOEC, *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), 72 h, 25 mg/l, OCDE Ligne directrice 201

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

NOEC, *Daphnia magna* (Grande daphnie), 21 jr, 2.2 mg/l

bis(dodécylthio)diméthylstannane

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

Sur le plan aigü, le produit est légèrement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 10 et 100 mg/L chez les espèces traitées les plus sensibles).

Pour un ou des produits semblables:

CE50, *Daphnia magna* (Grande daphnie), 48 h, 32 mg/l, OCDE Ligne directrice 202

Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

Pour un ou des produits semblables:

CE50, *Selenastrum capricornutum* (algue verte), 72 h, 270 mg/l, OCDE Ligne directrice 201

Pour un ou des produits semblables:

NOEC, *Selenastrum capricornutum* (algue verte), 72 h, 10 mg/l, OCDE Ligne directrice 201

Persistance et dégradabilité

Tris(1-chloro-2-propyl) phosphate

Biodégradabilité: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 0 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301E

Demande théorique en oxygène: 1.17 mg/mg

Photodégradation

Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)

Sensibilisant: Radicaux OH

Demi-vie atmosphérique: 0.24 jr
Méthode: Estimation

Ether méthylique

Biodégradabilité: La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.
Intervalle de temps de 10 jours : Echec
Biodégradation: 5 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301A ou Équivalente

Propane

Biodégradabilité: Donnée non disponible

Demande théorique en oxygène: 3.64 mg/mg

Photodégradation
Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)
Sensibilisant: Radicaux OH
Demi-vie atmosphérique: 8.4 jr
Méthode: Estimation

2,2'-oxydiéthanol diéthylène glycol

Biodégradabilité: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.
Intervalle de temps de 10 jours : Passe
Biodégradation: 90 - 100 %
Durée d'exposition: 20 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301A ou Équivalente
Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable
Biodégradation: 82 - 98 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 302C ou Équivalente

Demande théorique en oxygène: 1.51 mg/mg

Phosphate de triéthyle

Biodégradabilité: Ultimement, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.
Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable
Biodégradation: > 90 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 302B ou Équivalente

Demande théorique en oxygène: 1.58 mg/mg

2-Éthylhexanoate de potassium

Biodégradabilité: Facilement biodégradable. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Biodégradation: 99 %
Durée d'exposition: 28 jr

N,N,N',N",N""-Pentaméthylènetriamine

Biodégradabilité: Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

Biodégradation: 4 %

Durée d'exposition: 14 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

Demande théorique en oxygène: 3.42 mg/mg

bis(dodécylthio)diméthylstannane

Biodégradabilité: Pour un ou des produits semblables: Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

Considéré comme étant rapidement dégradable. Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Biodégradation: 63 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Potentiel de bioaccumulation

Tris(1-chloro-2-propyl) phosphate

Bioaccumulation: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 2.68

Ether méthylique

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 0.10 Mesuré

Propane

Bioaccumulation: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 1.815

2,2'-oxydiéthanol diéthylène glycol

Bioaccumulation: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): -1.98 à 20 °C

Facteur de bioconcentration (FBC): 100 Poisson Mesuré

Phosphate de triéthyle

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 0.80 Mesuré

2-Éthylhexanoate de potassium

Bioaccumulation: Une bioaccumulation est peu probable. D'après les informations concernant un produit semblable: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

N,N,N',N",N""-Pentaméthylènetriamine

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): >= 0 à 25 °C

bis(dodécylthio)diméthylstannane

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 13.473

Mobilité dans le sol

Ether méthylique

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Coefficient de partage (Koc): 1.29 - 14 Estimation

2,2'-oxydiéthanol diéthylène glycol

Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Coefficient de partage (Koc): < 1 Estimation

Phosphate de triéthyle

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

Coefficient de partage (Koc): 48 Estimation

2-Éthylhexanoate de potassium

D'après les informations concernant un produit semblable:

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

N,N,N',N',N'''-Pentaméthylénetriamine

Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

Coefficient de partage (Koc): 940 Estimation

bis(dodécylthio)diméthylstannane

Aucune donnée trouvée.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination: NE PAS JETER À L'ÉGOUT, NI SUR LE SOL, NI DANS UN PLAN D'EAU. Toutes pratiques concernant l'élimination doivent être conformes aux lois et règlements fédéraux et locaux, de même qu'à ceux des provinces ou des états. Les règlements peuvent varier selon l'endroit. Seul le producteur de déchets est responsable de la caractérisation des déchets et de la conformité aux lois applicables. EN TANT QUE VOTRE FOURNISSEUR, NOUS N'AVONS PAS DE CONTRÔLE SUR LES PRATIQUES DE MANAGEMENT NI SUR LES PROCÉDÉS DE FABRICATION DES PARTIES QUI MANIPULENT OU UTILISENT CE PRODUIT. L'INFORMATION PRÉSENTÉE DANS CE DOCUMENT SE RAPPORTE UNIQUEMENT AU PRODUIT TEL QU'EXPÉDIÉ DANS LES CONDITIONS PRÉVUES DÉCRITES DANS LA SECTION 3 DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE: «Composition/Informations sur les composants». POUR LES PRODUITS NON UTILISÉS ET NON CONTAMINÉS, les choix privilégiés comprennent l'acheminement du produit vers un endroit approuvé ou un spécialiste autorisé dans les domaines suivants: Recyclage. Récupération. Incinérateur ou appareil pour la destruction thermique. Site d'enfouissement. Pour toute information additionnelle, consulter: Information sur la manutention et l'entreposage, section 7 de la fiche signalétique. Information sur la stabilité et la réactivité, section 10 de la fiche signalétique. Informations réglementaires, section 15 de la fiche signalétique

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS
Numéro ONU	UN 1950
Classe	2.1
Groupe d'emballage	

Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

Nom d'expédition des Nations unies	AEROSOLS
Numéro ONU	UN 1950
Classe	2.1
Groupe d'emballage	
Polluant marin	Non
Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC	Consulter les règles de l'OMI avant de faire le transport maritime de vrac

Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

Nom d'expédition des Nations unies	Aerosols, flammable
Numéro ONU	UN 1950
Classe	2.1
Groupe d'emballage	

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ne contient pas de HFC.

Ce produit ni ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B").

Liste canadienne intérieure des substances (DSL)

Toutes les substances continues dans ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou elles en sont exemptées.

16. AUTRES INFORMATIONS

Révision

Numéro d'identification: 12020284 / A798 / Date de création: 02/25/2025 / Version: 2.4

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Légende

ACGIH	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
AEL *	8 & 12 hr. TWA
CA AB OEL	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
DUPONT AEL	AEL DuPont (Limite d'exposition acceptable - Acceptable Exposure Limit)
LMPT	Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
STEL	Limite d'exposition à court terme
TWA	8-hr TWA
US WEEL	USA. Workplace Environmental Exposure Levels (WEEL)
VECD	Valeur d'exposition de courte durée
VEMP	Valeur d'exposition moyenne pondérée

Texte complet pour autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT - Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; HMIS - Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié; NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé

(négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

3313045 NOVA SCOTIA COMPANY recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.

CA